



COMMUNE D'AVULLY

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 26 JANVIER 2012  
SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°219**

Présidence:	M.	Daniel	Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	M.	Gérald	Bersier
	Mme	Magali	Besse Giorgi
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Sylvain	Fuser
	M.	Samuel	Half (dès 20h00)
	Mme	Verena	Jendoubi
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	M.	Patrick	Mayer
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Suzanne	Schedler
	M.	André	Walder (dès 19h50)
Maire:	M.	René	Riem
Adjoints:	Mme	Maria	Scheibler
	M.	Claude	Bieri
Absent:	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

\* \* \*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2011 / N°218
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapport de commission
  - Affaires sociales du 5 décembre 2011
5. Projets de délibérations
  - Délibération de la « Liste communale » : Modification du règlement du Conseil municipal
6. Propositions du Maire et des Adjoints
7. Propositions individuelles, motions, résolutions
  - Résolution du Maire relative à la nomination du lieutenant Wolfgang Nigl au grade de premier-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully
  - Motion de Patrick Mayer (Avully Demain) : Poursuivre l'embellissement du village et la préservation de son patrimoine architectural
8. Questions
9. Divers

Questions du public

\* \* \*

Le Président, Daniel Fuchs, ouvre la séance à 19h30.

Il excuse les légers retards annoncés de MM. Fuser et Mayer (5 min.).

Des petits chocolats sont offerts aux membres du Conseil par Mme Scheibler, en l'honneur de la naissance de son petit-fils, Léon. (applaudissements).

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2011/ N°218

**Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2011 / N°218 est adopté, sans remarque ni modification, à l'unanimité des conseillères et conseillers municipaux présents.**

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication n'est annoncée.

## 3. Communications du Maire et des Adjoints

### • Communications du Maire

- Site Internet : le nouveau site internet a été initié en décembre. Cette refonte totale a été rendue nécessaire car l'ancien site était obsolète. La collaboration avec l'ancien webdesigner était par ailleurs devenue extrêmement difficile, raison pour laquelle il a fallu accélérer le processus. Quelques peaufinages doivent encore avoir lieu.

**M. Riem** tient à remercier le secrétariat pour l'immense travail accompli.

- Fondation immeubles locatifs : le processus pour la création d'une fondation des immeubles locatifs a été lancé. **M. Riem** annonce avoir reçu ce soir même les statuts, et n'avoir pas encore eu le temps de les examiner de façon approfondie. Ils devront, pour rappel, être adoptés par le Grand-Conseil.

- Eaumorte : l'étude pour le développement de la zone d'activités d'Eaumorte a pris un nouvel essor, les communes intéressées ayant enfin décidé d'y participer financièrement. Des séances sont agendées pour définir les besoins de chacun. Reste à espérer que ce projet bénéficiera d'une vision élargie.

- Médaille de chiens : la Commune délivre les médailles, assure le contrôle des vaccins et attestations. Pour ce faire, elle perçoit un émoluments de Frs 20.- par médaille. Les impôts seront pour leur part envoyés par l'administration fiscale, directement par bordereau, courant juin.

- Opérations électorales 2012 : 11 mars, 17 juin, 23 septembre, 14 octobre et 25 novembre 2012.

- Exercice des droits politiques : **M. Riem** a reçu du Service de votations et élections, un courrier daté du 20 janvier, pour annoncer les changements intervenus au niveau de la loi sur l'exercice des droits politiques et de son règlement.

L'article 37, alinéa 1 de cette loi stipule que « *Chaque local de vote comprend au moins 2 jurés en plus du Président et du Vice-Président* ».

Indemnités : « *Le Conseil d'Etat détermine par voie réglementaire les conditions et le montants des indemnités qui sont susceptibles d'être versées aux jurés et aux supports qui participent à la préparation des opérations électorales. Les présidents et les vice-présidents reçoivent une indemnité de 100 francs minimum.* »

**M. Riem** ajoute avoir été informé que l'accessibilité des locaux de vote aux personnes à mobilité réduite devait être garantie.

### • Communications de Mme Scheibler

- Etudes sur les bâtiments scolaires pour les centrales photovoltaïques et thermiques : faisant suite à la volonté du Conseil d'étudier les possibilités offertes par les toits du

groupe scolaire pour y implanter des panneaux photovoltaïques et/ou thermiques, deux études ont été confiées, l'une à la société Sun Power, pour le photovoltaïque, d'un montant d'env. Frs 9'500.- ; la seconde à M. Gasser (Enercore), pour le thermique, d'un montant d'env. Frs 11'000.-.

- Local des jeunes : l'accord trouvé avec GenA, la FASe et les jeunes pour que ces derniers puissent occuper une salle dans le local prêté à GenA a été rompu, suite à des déprédations commises et à des comportements totalement contraires à la convention signée. La commune exige que les réparations soient prises en charge par les RC des fauteurs et que le local soit remis en état.
- Salle St-Jean : la Commune a été approchée par la régie qui gère l'immeuble du 33-35 route d'Epeisses. La salle St-Jean n'étant plus occupée, il a été proposé à la commune d'en reprendre le bail, soit un loyer annuel de Fr. 6780.- et Fr. 1922.- de charges. A discuter.
- Ecole : la Commune apportant un petit soutien au Refuge de Darwyn, l'école bénéficiera de 10% sur les sorties organisées au Refuge.
- Repas : pour rappel, la traditionnelle cochonnaille du FC Donzelle aura lieu ce samedi, 28 janvier. Il faut s'inscrire. Les coordonnées se trouvent soit sur le site de la commune (rubrique actualités) soit sur celui du FC Donzelle. Il serait sympathique que des conseillers et conseillers municipaux y soient présents.
- Volleyball : un nouveau site internet a été développé ; les membres du Conseil sont encouragés à le visiter.
- Communications de M. Bieri
  - TPG : suite aux changements intervenus dans les horaires des TPG, la Commune a appuyé la démarche de l'association des parents d'élèves du CO du Vuillonex. Elle a également écrit à Bernex pour signaler que, contrairement à ce que les TPG avaient laissé entendre, l'itinéraire du K, traversant Bernex, n'était pas souhaité par Avully. Les communes de Chancy et de Cartigny ont elles aussi écrit à Bernex dans ce sens.
  - Déchetteries : les dernières autorisations de construire ont enfin été délivrées, en date du 28 décembre. Sauf problèmes météorologiques, il est donc prévu de pouvoir ouvrir la totalité des points d'ici fin février.
  - Canalisations : les travaux urgents à réaliser au carrefour Moulin-Roget-Bachères pour réparer des infrastructures de canalisations menaçant de s'effondrer ont été réalisés.
  - Etude de modération du trafic à Gennecy : l'étude a été présentée à Cyril Baudin et à Claude Bieri le 10 janvier. Elle figure à l'ordre du jour de la prochaine commission des routes du 6 février.

#### 4. Rapport de commission

##### Affaires sociales du 5 décembre 2011

**Mme Jendoubi** reprend les points essentiels du rapport de commission du 5 décembre 2011 :

- Burkina Faso : La rallonge exceptionnelle de Frs. 3'600.- pour 2011, nécessaire pour couvrir des frais imprévus, a été acceptée, à l'unanimité des membres de la commission. Un projet de construction est parallèlement en cours de réalisation ; en vue de financer ce projet, un souper de soutien sera organisé à Laconnex début mars 2012. Mmes Besse Giorgi et Minasso Rota se sont proposées pour faire partie du comité d'organisation.
- Budget 2012 – montant supplémentaire de Frs. 9'000.-  
La commission propose que cette somme soit répartie de la manière suivante :  
Frs. 4'000.- à Nouvelle Planète – Mizara Madagascar (projet de mise en place d'adductions d'eau dans une commune rurale de Madagascar) ; ce soutien sera renouvelé chaque année pendant 4 ans.

Frs. 4'000.- à Mate Cocido (Association venant en aide aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation d'exclusion en Argentine) ; ce soutien sera lui aussi renouvelé chaque année sur 4 ans.

Frs. 1'000.- à Sentinelles (programme de soins pour les enfants atteints de séquelle de la maladie du noma) ; il s'agit-là d'une contribution unique.

- **Divers** : Mmes Scheibler et Jendoubi ont été invitées à l'inauguration de l'antenne de **CAP-EMPLOI** à Bernex le 17 novembre 2011 (cf. article de presse distribué en séance). Ce projet pilote s'adresse à des jeunes de 15-25 ans, en rupture de formation ou de projets professionnels, afin de les aider dans leurs démarches de réinsertion. Six communes participent à ce projet : Aire-la-Ville, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon et Soral. La commission propose de se réunir à ce sujet, pour inviter une personne en charge de cette antenne, afin d'avoir de plus amples informations sur les conditions posées aux communes pour participer à ce projet. De nombreux jeunes d'Avully pourraient en effet être concernés et profiter de cette structure. **Mme Besse Giorgi** estimerait important qu'un membre de la commission des finances soit présent quand la commission des affaires sociales traitera de cet objet, pour préciser quel argent serait éventuellement disponible, et savoir sur quelle durée un engagement serait possible. **M. Mayer** reconnaît l'utilité de toutes les œuvres de ce genre. La qualification des « nombreuses personnes » qui seraient potentiellement bénéficiaires de ce projet à Avully lui semble toutefois hasardeuse. Les besoins devraient être appréciés. Au-delà de la belle idée et de la belle réalisation, une évaluation devrait porter sur les opportunités, le sens des priorités. **Mme Scheibler** indique avoir rencontré la veille, dans le cadre de l'ACG, M. Vonlanthen, Conseiller administratif de Bernex, qui l'a informée que depuis l'ouverture de CAP-Emploi, 8 jeunes d'Avully y sont allés, sans être coachés ni suivis par la personne responsable puisque la Commune ne participe pas au projet. Le besoin est donc réel. **Mme Jendoubi** demande à M. Mayer s'il doute qu'Avully ait un réel besoin de ce genre de prestations pour les jeunes de la Commune ou s'il remet en question la qualité de la prestation. **M. Mayer** répond faire les deux, mais avec l'esprit du doute. En matière sociale, Avully donne déjà beaucoup. Les prestations offertes dans ce domaine sont de plus en plus nombreuses (privés, associations, associations subventionnées). Il n'est pas possible de tout soutenir. Reste donc à s'interroger sur la distinction des priorités, en fonction du besoin. Les huit jeunes dont Mme Scheibler a fait mention peuvent-ils être considérés comme besoin prépondérant de la commune d'Avully ? Dans l'attribution des ressources, faut-il vraiment donner à cet endroit plutôt qu'ailleurs, sachant que des initiatives de ce type se produisent à Genève probablement dix fois par an. **Le Président** suggère de renvoyer le dossier à la commission des affaires sociales, pour définir un projet chiffré, de manière à savoir s'il peut être financé. Les informations données aujourd'hui sont en effet un peu succinctes pour prendre une décision. **M. Fuser** juge ce débat inutile. Le Canton de Genève offre à la population suffisamment de structures pour soutenir les personnes qui ont vraiment envie de trouver un travail, notamment au sein de l'Office cantonal de l'Emploi. Ce type de structure ne changera pas la problématique de ceux qui ne sont pas vraiment désireux et motivés à trouver un emploi. **M. Bersier** estime qu'une structure telle que Cap-Emploi, de par sa situation au cœur de la région, offre une opportunité de décentralisation, proche du domicile. **Mme Scheibler** précise que cette structure concerne les jeunes en rupture, qui n'arrivent même plus à se lever le matin et qui, faute d'être aidés, se retrouveront peut-être à Chandollon. **Mme Besse Giorgi** souligne que le soutien apporté permettrait sans doute d'éviter d'autres coûts pour la commune (vandalisme). **M. Baudin** rappelle l'existence des TSHM, avec lesquels il serait intéressant de travailler en partenariat. **M. Mayer** rebondit sur les propos de M. Fuser, en insistant sur le fait que rien ne remplacera jamais la volonté de travailler. Il soutient toutefois, sans a priori, le renvoi en commission, pour un débat approfondi, construit et critique. Il note que l'intitulé FASe – que le commune soutient d'ailleurs bon gré mal gré de façon extrêmement importante – apparaît en travers de l'article de journal, et que l'on a donc affaire ici à tout sauf à une petite structure.

➤ **La proposition d'un renvoi de ce dossier en commission des affaires sociales est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

**Le Président** note que le rapport fait notamment état d'une décision relative à une répartition de montants, que le Conseil municipal doit donc approuver. Il suggère que, par l'acceptation du présent PV, la répartition des montants financiers, telle que proposée par la commission des affaires sociales, soit implicitement approuvée.

➤ **Le procès-verbal et la répartition des montants financiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents du Conseil.**

**Mme Besse Giorgi** revient sur le Burkina Faso, pour annoncer s'être rendue à une réunion à Laconnex, avec l'équipe chargée de l'organisation du repas de soutien. Les membres du Conseil sont bien évidemment cordialement invités à participer à ce repas, qui aura lieu le samedi 24 mars prochain. Des invitations seront envoyées par M. Lädemann à la Commune. Une réflexion est en cours quant à l'opportunité d'envoyer un tout ménage, ou de distribuer ces invitations dans les boîtes aux lettres. Ce repas coûtera 50 francs par adulte, et 25 francs par enfant jusqu'à 12 ans. Il sera préparé sur place par M. Grandjean. Les femmes paysannes seront invitées par Mme Cocquio à réaliser des pâtisseries qui seront vendues au profit de l'association. Les jeunes des communes seraient éventuellement sollicités, pour aider au service du soir. Les personnes désireuses d'obtenir plus d'information sont priées d'adresser un mail à Mme Besse Giorgi.

## 5. Projets de délibération

➤ **Délibération de la « Liste communale » : Modification du règlement du Conseil municipal**

Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2012

Délibération du groupe "Liste Communale" : Modification du  
Règlement du Conseil municipal

Vu l'art. 30, al. 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de résolution adressée au Conseil municipal lors de sa séance du 13 octobre 2011;

Vu la décision de la majorité du Conseil municipal d'accepter cette résolution;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**par 13 voix (unanimité), décide :**

1. de modifier l'art. 67 du Règlement du Conseil municipal, en lui adjoignant un cinquième alinéa, ainsi rédigé :

**Le rapport établi par le président de la commission aura toujours la forme écrite.**

2. de modifier l'art. 67 du Règlement du Conseil municipal, en lui adjoignant un sixième alinéa, ainsi rédigé :

**Les rapports doivent parvenir au secrétariat de sorte à ce qu'ils puissent être joints à la convocation de la prochaine séance du Conseil municipal.**

➤ **Le projet de délibération portant sur une modification du règlement du Conseil municipal est accepté à l'unanimité des 13 membres présents.**

## 6. Propositions du Maire et des Adjoints

Aucune proposition n'est formulée.

## 7. Propositions individuelles, motions, résolutions

- **Résolution du maire relative à la nomination du lieutenant Wolfgang Nigl au grade de premier-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully**

Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2012

Résolution du Maire relative à la nomination du lieutenant Wolfgang Nigl en tant que premier-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully

---

Vu l'art 30 A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 juillet 1990 et l'article 19, alinéa 1 de son règlement d'application ;

vu la demande, en date du 15 décembre 2011, du capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully, M. Frédéric Bieri ;

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**par 13 voix (unanimité), décide :**

De nommer le lieutenant Wolfgang Nigl au grade de premier-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

➤ **Cette résolution relative à la nomination du lieutenant Wolfgang Nigl au grade de premier-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully, est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.**

- **Motion de Patrick Mayer (Avully Demain) : Poursuivre l'embellissement du village et la préservation de son patrimoine architectural**

**M. Mayer** précise - il l'a d'ailleurs déjà écrit dans son exposé des motifs - qu'il s'agit-là d'une histoire ancienne mais récurrente, qui tient à cœur des habitants d'Epeisses. C'est pour eux un sujet de frustration assez considérable, eu égard à l'ensemble de la commune. La comparaison avec St Gervais est tout à fait honorable. Ce qui a été fait dans ce vieux quartier, architecturalement intéressant pour la Commune, vaut tout autant pour Epeisses, qui a pour mémoire, et contrairement à St Gervais, été porté à l'inventaire architectural cantonal.

Ce projet de motion n'a en aucun cas et d'aucune façon pour objet de provoquer l'ombre d'une décision. **M. Mayer** suggère en ce sens, pour clarifier les débats et coller à l'exposé des motifs, de modifier un des éléments de l'invite. Il propose un amendement, qui consiste

à supprimer la 3<sup>ème</sup> puce de cette invite « d'offrir au Conseil municipal la possibilité de se déterminer sur cet investissement et son financement ».

Sur requête de **M. Mayer**, le projet de motion est donc amendé de la sorte :

### **PROJET DE MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

« Poursuivre l'embellissement du village et la préservation de son patrimoine architectural »

Considérant :

- que la commune considère ou décide, ces temps, d'investissements publics substantiels,
- qu'Épeisses est un petit hameau d'intérêt architectural certain,
- qu'Épeisses n'a pas bénéficié de la même attention que celle portée par la commune au quartier de Saint-Gervais,

**Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire :**

- **d'étudier les coûts relatifs à la mise en souterrain des câbles aériens dans le hameau d'Épeisses;**
- **d'étudier les coûts relatifs à l'installation à Épeisses de lampadaires comparables à ceux de Saint-Gervais ;**
- ~~d'offrir au Conseil municipal la possibilité de se déterminer sur cet investissement et son financement.~~

**M. Mayer** demande simplement au Conseil municipal, étant donné la qualité architecturale d'Epeisses, étant donné le fait qu'il est porté à l'inventaire cantonal des sites d'intérêt, étant donné le fait que ce qui améliore tel ou tel point de la commune est intéressant, d'approuver qu'une étude soit lancée, relative aux coûts induits par la mise en souterrain des câbles aériens et l'installation de lampadaires comparables à ceux de St Gervais dans le hameau d'Epeisses, de manière à pouvoir ainsi se rendre compte de ce qu'il en coûterait, et de réunir l'ensemble des données financières utiles. **M. Mayer** précise qu'il s'agit donc simplement d'une demande de prise en considération d'une idée, qui lui semble avoir un intérêt au niveau architectural et d'embellissement de la commune, pour que le moment venu, lorsque cette réalisation sera possible financièrement, sans aucune notion de temps fixé, on sache ce qu'il en coûterait si l'on devait d'aventure vouloir activer ce projet.

Cette motion est donc innocente, en demandant simplement de tenir compte des implications financières, d'avoir une vue sur les coûts induits, comme pour quasiment tous les autres projets de la Commune, dont certains n'ont d'ailleurs jamais vu le jour. **M. Binet** tient, au nom de la « liste communale », à donner le point de vue suivant : comme déjà précisé lors de la dernière séance du Conseil municipal, St Gervais a pu être « débarrassé » des fils électriques en surface, à l'occasion des travaux de mise en séparatifs. Epeisses n'est pas le seul lieu de la commune à devoir « subir » ces poteaux électriques et candélabres peu esthétiques. La liste communale s'opposera donc à cette motion pour les raisons suivantes :

Comme le relève le motionnaire, un tel projet n'est pas prioritaire. Dun futur allant de 5 à 10 ans, le réseau secondaire de Gennecey et d'Epeisses devra être raccordé sur la nouvelle step de Chancy. C'est à cette occasion à – l'instar de ce qui a été fait à St Gervais – que l'enterrement des fils électriques se fera et que le mobilier urbain pourra être repensé. **M. Binet** conclut que, si tout le monde s'accorde à dire qu'il est totalement exclu de procéder à de très lourds travaux dans un proche avenir sans les coupler à ceux des séparatifs, une évaluation financière est totalement inutile puisque ni le type d'intervention, ni les prix ne seront comparables. La liste communale propose un rejet de cette motion. **Mme Besse Giorgi** relève qu'il conviendrait de savoir combien il en coûtera de chiffrer ce qu'il en coûterait. **M. Baudin**, en sa qualité de président de la commission des routes et emplacements communaux, invite vivement M. Mayer à participer à la prochaine séance, fixée au 6 février, à l'occasion de laquelle ce sujet, qui n'apparaît pas dans l'ordre du jour, sera traité dans les

« divers ». Il serait inopportun de lancer une étude de coûts, sachant qu'il ne peut être question d'ouvrir la route d'ici deux ans, pour la rouvrir dans 10 ans. Ces travaux vont quoi qu'il en soit attendre le PGEE, ce qui semble plus logique. Quant au manque de considération qui pourrait être porté au Hameau d'Epeisses, la commission des routes traite en ce moment de la question du stationnement à Gennecy, dans l'idée de privilégier un aménagement plus sympathique, convivial ; des premières améliorations pourraient en ce sens être effectuées, avec peu de moyens.

**M. Mayer** tient à souligner que le manque de considération envers Epeisses n'est pas écrit, et ne doit pas être interprété de travers. Il ne conteste pas ce qui a été réalisé à St Gervais. Il ne faudrait pas tomber dans un procès d'intention. Il n'est nulle part écrit dans le projet de motion, et nulle part pensé, qu'il s'agit d'un projet prioritaire. Le contraire est même écrit. Beaucoup de projets sont nettement plus prioritaires, sans aucun doute possible. L'idée vaut toutefois la peine d'être considérée, un jour, selon les priorités et les possibilités, d'où l'importance de savoir quelles seraient les implications financières de tels travaux. Quant aux coûts induits pour savoir combien il en coûterait, les SIG seraient touchés, de même qu'une entreprise de construction mandatée par les SIG et Swisscom. Ce serait un travail extrêmement simple d'appel d'offre. Le but vise, une fois encore, à cerner l'enveloppe financière globale de ce que cette idée représente, et à la communiquer.

Pour revenir aux propos de M. Baudin quant à une discussion de cet objet en commission des routes, **M. Mayer** est d'accord, et serait très heureux que cette motion soit, tel qu'amendée, renvoyée en commission. Il ne veut pas en faire une affaire de décision politique.

**M. Baudin** confirme que ce point est prévu en point « divers ». Jugeant pour sa part cette motion inutile et superflue, il la refusera.

**Mme Maison** estime elle aussi que cette motion doit être rejetée, puisqu'il est prévu d'évoquer ce dossier en commission. Elle aimerait par ailleurs connaître le nombre de frustrés à Epeisses.

**M. Fuser** propose, dans un esprit d'apaisement général, de renvoyer la motion amendée en commission.

**M. Mayer** invite les membres du Conseil municipal à préalablement accepter son amendement.

**Le Président** estime qu'il n'y a pas lieu d'accepter cet amendement. Le projet de motion est simplement reformulé.

- **Le renvoi en commission du projet de motion reformulé, avec suppression de la 3<sup>ème</sup> puce des invites, est refusé par 7 oui, 5 non.**
- **Le projet de motion est refusé par la majorité des membres présents.**

**M. Mayer** demande la délibération immédiate. Il prend acte que la commission des routes a décidé, indépendamment de la motion, de se saisir de ce sujet. Il est très heureux de cette décision et collaborera volontiers avec la commission sur ce sujet. Il retire en conséquence son projet de motion.

- **La motion intitulée « Poursuivre l'embellissement du village et la préservation de son patrimoine architectural », est retirée par le motionnaire.**

## 8. Questions

- **Mme Minasso Rota** demande ce qu'il en est du Monsieur vu dans les garages souterrains en train de se masturber. **M. Riem** répond que l'information a été transmise à la Gendarmerie. Il n'a plus eu aucune nouvelle depuis.



- **Mme Minasso Rota** suggère d'envoyer l'Echo d'Avully à la Bibliothèque nationale de Berne, pour que ce journal fasse partie du patrimoine suisse. **Mme Scheibler** annonce qu'il est déjà archivé, à l'initiative de Joëlle, qui en est félicitée.
- **Mme Jendoubi** indique son étonnement à la réception de l'invitation à la commission scolaire, alors même qu'aucune autorisation n'a préalablement été formulée à l'intention du Conseil municipal pour réunir cette commission. **Le Président** rappelle que le secrétaire général avait expliqué que le Conseil municipal devait effectivement saisir les commissions, qui ne pouvaient pas s'autosaisir. **Mme Maison** précise avoir convoqué la commission, en accord avec Mme Scheibler, du fait qu'un certain nombre de points devaient être examinés. Il aurait fallu demander l'autorisation au Conseil municipal précédent, qui s'est réuni en novembre, mais les décisions n'avaient alors pas toutes été prises. La commission ne pouvait pas demander à être convoquée en novembre pour dresser le bilan des mercredis de ski, qui n'avaient pas encore eu lieu. Si telle est la procédure qui doit être respectée, **Mme Maison** songe alors à demander l'autorisation de convoquer la commission une fois par mois, pour annuler ensuite la séance au besoin. Il faudrait sinon continuer comme par le passé, en regardant entre présidents et exécutif pour convoquer une commission, en fonction des besoins. **M. Baudin** estime que certaines exceptions doivent de temps en temps être tolérées. Il est avant tout essentiel de convoquer les séances suffisamment à l'avance (2-3 semaines de délai). **M. Mayer** relève avoir proposé, lors de la législature précédente, de poser des dates fixes de commissions, tout au long de l'année, quitte à les annuler par la suite. Il lui semble quasi impensable, et juridiquement très improbable, qu'une commission n'ait pas le pouvoir de décider de se réunir et que le-la président-e de commission n'ait pas le pouvoir de convoquer sa commission. **M. Gandolfo**, sollicité par le **Président** pour répondre sur ce cas, explique que la loi interdit formellement l'autosaisine des commissions. Le Conseil municipal doit décider des sujets à approfondir en commissions, avec certains cas particuliers à prévoir, notamment lorsque deux ou trois mois séparent deux séances du CM. Le CM est libre d'accepter sous quelle forme ces exceptions se modulent. En commission scolaire, certains objets nécessitent de respecter des délais. Il faut distinguer le formalisme de l'esprit des choses. Concernant les dates fixées d'avance, ce n'est pas forcément formellement autorisé puisque les sujets doivent être décidés par le CM. **Le Président** suggère aux présidents de commissions de préparer pour chaque Conseil municipal les éventuels besoins de réunir leur commission respective, de manière à en décider en CM.  
Il propose au CM que la commission des bâtiments puisse se réunir pour évoquer le sujet des devis relatifs aux panneaux solaires. Cette proposition est acceptée.  
**Le Président** rappelle que le prochain CM est, pour des questions de vacances scolaires, fixé au 19 avril prochain ; si des sujets devaient être traités, il faudrait pouvoir réunir les commissions dans l'intervalle. **M. Mayer** relève enfin qu'il n'est nulle part indiqué dans la loi sur l'administration des communes, pas plus d'ailleurs que dans le règlement d'application, que les commissions ont ou non le droit de s'autosaisir.
- **Mme Minasso Rota** revient à la question des TPG, pour savoir si une intervention des autorités communales est prévue pour réagir face à cette situation non optimale. **M. Bieri** répond que la commune a immédiatement réagi, tout comme d'autres d'ailleurs. Il n'est pas possible de faire bouger les choses d'un jour à l'autre. Les TPG pensaient que faire traverser les lignes K et L par Bernex, ce qui induit un rallongement temporel de 10 minutes, permettrait d'économiser des navettes. Force est de constater que ces bus, lorsqu'ils traversent Bernex, sont déjà pleins. L'exécutif est conscient de ce problème et ne compte pas lâcher l'affaire. **M. Fuser** estime qu'il faut laisser à ce système nouvellement mis en œuvre la possibilité de faire ses preuves. Des experts sont en train de mettre en place un système qui s'approche des modèles de transport en commun les plus performants existant au monde. Il y a certains couacs, certes, mais il faut laisser le temps au système de devenir performant. **M. Bieri** suggère que les habitants d'Avully expriment leurs doléances et leurs souhaits, par courrier adressé aux TPG. **Mme Minasso Rota** relève que les lignes K et L devraient être plus nombreuses le soir et prolongées jusqu'à la Jonction. **M. Mayer** considère qu'il n'appartient pas à la Mairie

de solliciter la population pour qu'elle rédige une pétition. Elle peut en revanche essayer de voir si M. Plojoux, Président des TPG, serait d'accord de venir, en voisin, s'entretenir de cette question avec le CM.

- **M. Mayer** évoque la motion relative au contrôle de la comptabilité des recommandations de la Cour des Comptes avec les pratiques en matière communale. **M. Riem** indique qu'une réponse y sera apportée lors du prochain CM.

## 9. Divers

- **M. Baudin** indique avoir participé lundi dernier au Comité du Jardin Robinson. L'équipe d'animateurs est quasi entièrement renouvelée, avec une bonne dynamique entre chacun. Il a été décidé que sur le début de l'année, il n'y aurait pas de programme d'activités bien défini en raison de ces nombreux changements. Les lieux sont toujours ouverts. Le 24 mars aura lieu le traditionnel bonhomme hiver.
- **M. Binet** se fait l'écho de la Compagnie des Sapeurs pompiers, qui tient à remercier la mairie pour le repas organisé à l'issue de l'assemblée générale.
- **M. Mayer** remercie à son tour les services de la mairie pour les prestations de déneigement, qui sont tout à fait remarquables et extrêmement appréciables.
- Au vu de la complexité de la gestion de l'installation des déchetteries, **M. Mayer** tient à féliciter la Mairie, et tout particulièrement M. Bieri, pour le pragmatisme dont il a, au vu des circonstances, fait preuve dans la réalisation de ces travaux.

La séance est officiellement close à 20h40.

Signatures :

Le président

Un membre du Conseil municipal